



Certificat d'inaptitude à l'EPS

publié le 28/01/2013

Petit rappel si votre enfant est déclaré inapte à la pratique du sport (inaptitude partielle ou totale) vous devez vous munir du certificat joint et imprimable sur le site du collège (votre enfant peut également venir le chercher au secrétariat ou à la vie scolaire). Celui-ci doit être rempli par votre médecin généraliste et être présenté au professeur d'Education Physique et Sportive. Merci de votre coopération

 [CERTIFICAT_MEDICAL_d_INAPTITUDE](#) (PDF de 28.1 ko)

 [Controle_medical_des_inaptitudes_a_la_pratique_de_l_EPS](#) (PDF de 40.3 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.